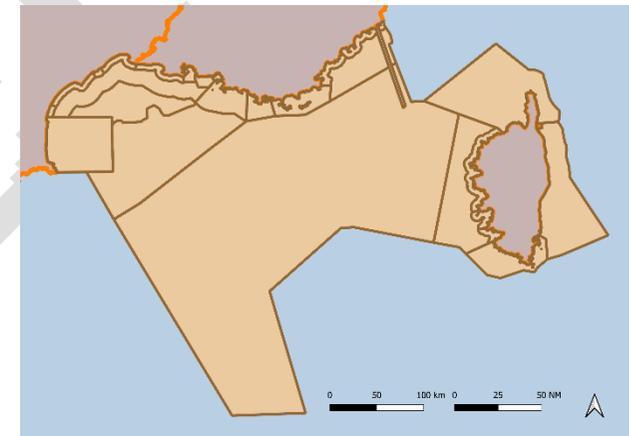


## 1. Présentation de la zone

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques et réduire l'impact de ces activités.

**La zone couvre environ 30 km<sup>2</sup>.**  
**La zone n'est couverte par aucune aire marine protégée, hors sanctuaire Pelagos.**  
**La zone n'est couverte par aucune zone de protection forte.**

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont...



### a. Description de la zone

Bordée au Nord par le périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et au Sud par la plaine orientale de la Corse, la zone correspond à l'agglomération de Bastia, laquelle est marquée par le port, et s'étend à la limite des 3 miles nautiques. Porte d'entrée naturelle et privilégiée de la Corse de par sa position au cœur de l'arc tyrrhénien et de son hinterland, le port de Bastia irrigue deux tiers de la Corse, tant en termes de marchandises que de touristes.

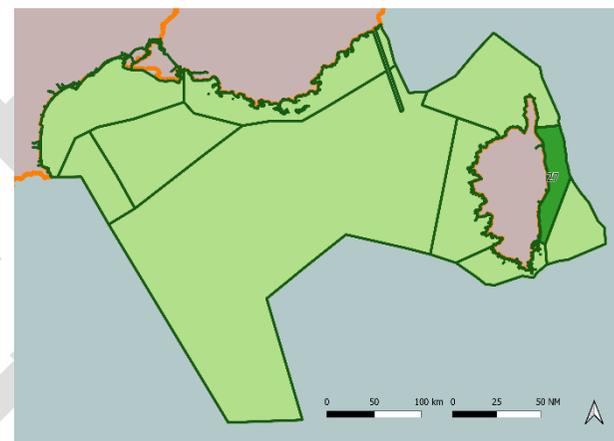
## b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Corse Est (27)

Masses d'eau associées :

- FREC02c - Littoral bastiais



### **c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)**

---

#### **Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) :**

- Pelagos (FR5700003)

### **d. Politique des sites et servitudes patrimoniales**

---

#### **Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :**

Aucun dans la zone

#### **Sites inscrits placés sur le trait de côte :**

Aucun dans la zone

#### **Opération Grand Sites :**

Aucune dans la zone

#### **Patrimoine bâti :**

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

### **e. Dispositif existant**

---

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [PADDUC \(livret SMVM\)](#)
- [PLU Bastia](#)
- [PPRI Bastia](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Corse \(en cours d'élaboration\)](#)
- [Charte PNR Corse](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

## **f. Autres**

---

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

### **Règlementation des pêches :**

- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.

### **Règlementation du mouillage de plus de 24 mètres :**

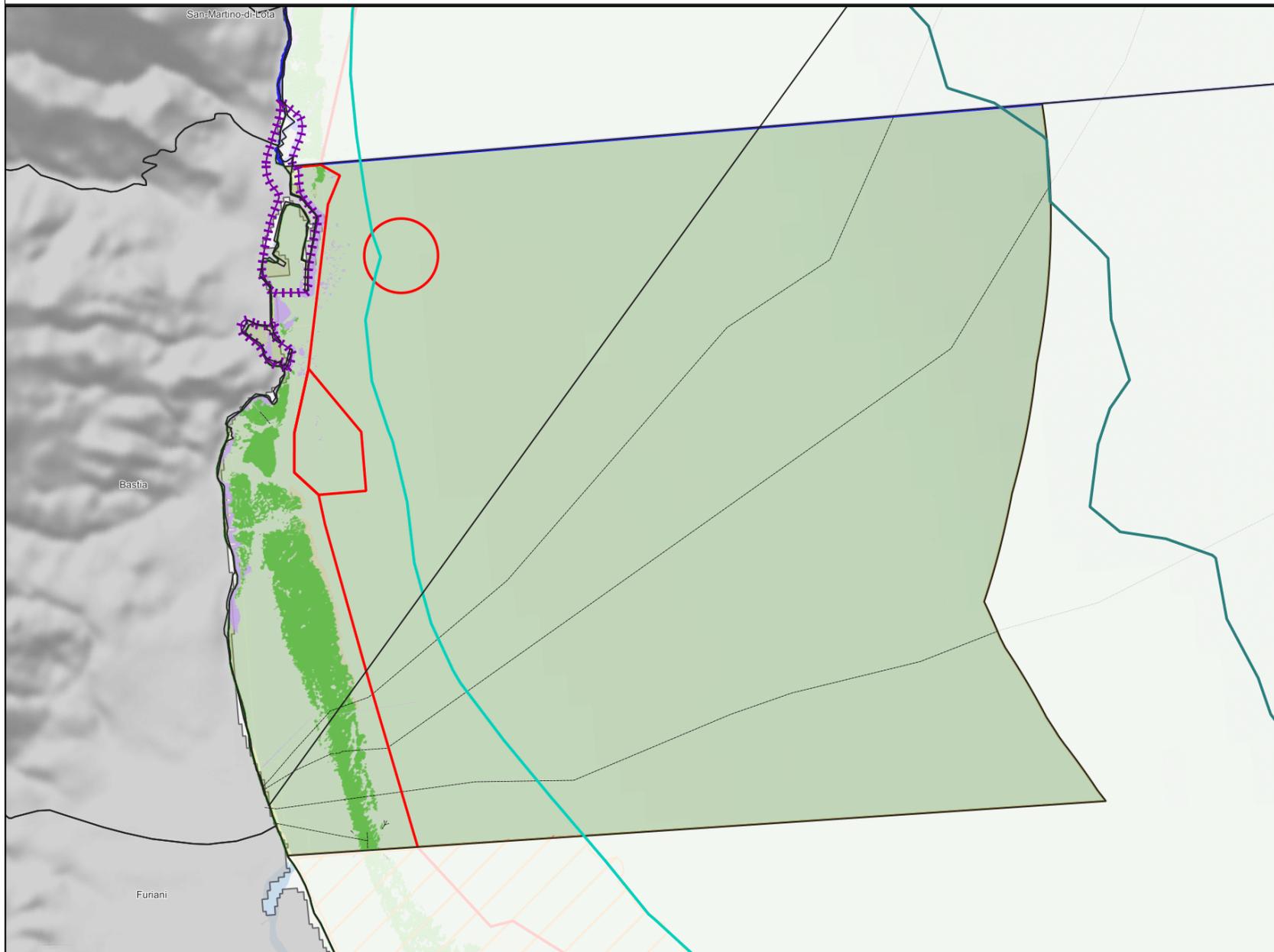
- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée;
- Arrêté Préfectoral n°319/2022 du 17 octobre 2022 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du littoral des départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, du port de commerce de Bastia (commune de Bastia) à la pointe de La Chiappa (commune de Porto-Vecchio);
- Arrêté Préfectoral n°095/2021 du 18 mai 2021 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du département de la Haute-Corse dans le périmètre du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate (à jour des modifications de l'arrêté préfectoral n°131/2022 du 19 mai 2022).

### **Règlementation de la navigation :**

- Dispositif de séparation du trafic du Canal de Corse :
  - Arrêté Préfectoral n°256/2016 du 24 novembre 2016 réglementant la navigation dans le dispositif de séparation du trafic, les zones de prudence et la zone de navigation côtière associées du Canal de Corse ;
  - Circulaire de l'OMI COLREG.2/Circ.67 du 20 mai 2016.

### **Autres dispositifs :**

# Carte de l'existant de Bastia



## Limites administratives

- Padduc avec chapitre individualisé valant SMVM
- Nice Communes littorales
- Limites administratives portuaires

## Bathymétrie

- Isobathe 50 m
- Isobathe 200 m

## Habitats naturels

- Herbiers
- Matte morte
- Roche

## Zones réglementées

- Arrêts de réglementation de mouillage**
  - Règlementations relatives au mouillage
- Arrêts de réglementation des pêches**
  - Interdiction saisonnière
- Arrêts de réglementation de la navigation**
  - Dispositif de Séparation de Trafic

## Interconnections

- Câbles et conduites sous-marines



## 2. Synthèse des enjeux

### a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2<sup>nd</sup> cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024<sup>1</sup>. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques		Description	Qualification
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagunes (nutriments, juvéniles de poissons)	Fort
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Habitats biogéniques	Herbiers de posidonie, récif barrière de posidonie Association à rhodolithes, herbiers à cymodocées Hermelles	Fort
	Habitats rocheux		Moyen
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sédiments intertidaux, vase subtidale Sables fins subtidaux	Fort
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. Possibles zones de ponte	nd

<sup>1</sup> Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

## b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de whale watching		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes...)		Inexistant
Ancrage/mouillages	Différents arrêtés préfectoraux réglementent le mouillage des navires de plus de 24 mètres dans la zone.	Fort
Activités nautiques motorisés (plaisance, jet ski, ...) dont rejet	De nombreux professionnels de location de véhicules nautiques à moteur sont basés à Bastia, ainsi que des professionnelles de bouées tractés et autres loisirs nautiques.	Faible
Activités nautiques non motorisés (paddle, planche à voile, kyte, windsurf, voile ou wingfoil...) ...)	La base de l'Arinella, au sud de Bastia, est spécialisée dans les pratiques de voile, petit et grand catamaran, planche à voile, paddle, kayak et aviron.	Moyen
Activités sur les plages (baignade, char à voile, ...)	La zone offre criques isolées, plages, petites anses de galets et de rochers ou étendues de sable blanc serpentent le long du littoral,...	Faible
Agriculture	?	?
Aquaculture		Inexistant
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	La zone est couverte par une forte artificialisation dans le port de Bastia et présence d'épis sur une partie du front de mer.	Fort
Rechargement de plages		Inexistant
Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)	Présence d'une dizaine de câbles sous-marins.	Fort

<b>Constructions navales</b>	Le port accueille les chantiers navals de Bastia, en charge de la vente et de l'entretien des navires de plaisance.	Moyen
<b>Dessalement</b>		Inexistant
<b>Energie marine renouvelable - éolien</b>		Inexistant
<b>Energie marine renouvelable - Thalassothermie</b>		Inexistant
<b>Pêche à pied</b>	?	?
<b>Pêche loisir</b>	La pêche de loisir est présente surtout du bord.	
<b>Pêche pro dormants</b>	La Prud'homie de Bastia accueille 10 navires dans le Vieux-Port. Le chalut est utilisé par un seul pêcheur basé dans le vieux port de Bastia. Ce pêcheur pêche la langoustine et les espèces vivantes dans les fonds vaseux du canal de Corse, mais il cible également de nombreuses autres espèces (Saint-Pierre, Chinchard, Mostelle, etc.).	Moyen
<b>Pêche pro trainants</b>		Faible
<b>Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)</b>	Présence de trois structures de plongée à Bastia. Un site de plongée est situé sous la citadelle, et de nombreux sites existent dans les zones adjacentes	Faible
<b>Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)</b>	Le port de Bastia réunit des activités de commerce, de transport de passagers, de pêche et de plaisance.	Majeur
<b>Récifs artificiels</b>		Inexistant
<b>Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales</b>	La qualité des eaux de baignade est excellente d'après le ministère de la santé et de la prévention.	Faible
<b>Survol aérien</b>	La zone accueille l'aéroport de Bastia, dont les destinations principales sont les pays européens. Une activité d'hydravion est installée sur la plage de l'Arinella.	Faible
<b>Transport de passagers / Navettes maritimes</b>		Inexistant
<b>Transport de passagers / Promenade en mer</b>	Un prestataire au départ de Bastia exerce l'activité de promenade en mer commentée à destination d'Erbalunga, Porticciolu, la Giraglia.	Moyen
<b>Transport maritime commerce</b>	En 2022, le trafic total tout type de marchandises était de 2 316 579 en tonnes pour le port de Bastia.	Fort
<b>Transport maritime passagers croisière</b>	En 2022, Le trafic maritime de passager représente plus de 2 millions de passagers pour les lignes régulières (Corsica Ferries, Corsica Linea, Moby Lines). Le port a accueilli 53 escales de 12 compagnies de croisière en 2023.	Majeur
<b>Tourisme</b>	Le tourisme est très saisonnier et se concentre sur les activités balnéaires et lié aux activités nautiques motorisées ou non.	Faible

### c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Sites classés</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Inexistant</i>
<b>Sites inscrits</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE)</p>	<i>Inexistant</i>
<b>Opération Grands Sites</b>	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) oeuvrent à la bonne conservation et la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et de très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	Paysage / Enjeu de préservation	<i>Inexistant</i>

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Atlas des paysages</b>	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à décrire tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifier à l'échelle de chaque unité paysagère.</p>	Ville de Bastia		
<b>Observatoires photographiques des paysages</b>	<p>L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux paysagers à l'échelle d'un itinéraire.</p>	L'Observatoire photographique du paysage de Corse		
<b>Plan de paysage</b>	<p>Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.</p>	Aucun dans la zone		
<b>UNESCO</b>	<p>Territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable</p>	Aucun dans la zone		

Risques littoraux

<i>Risques</i>	<i>Description</i>
Evolution du trait de côte	
Submersion marine	
Tsunami	

PROJET

### 3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage	Risques
Réaliser un développement portuaire dans une logique durable	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver les paysages sous-marins notamment les fonds rocheux et canyons	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle, de loisir et de l'aquaculture	Identifier et renforcer les zones de protection fortes	Lutter contre l'urbanisation rampante	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Mettre en œuvre la politique de limitation de l'artificialisation	Favoriser les collaborations Terre-Mer dans la gestion des milieux	Gérer la maîtrise foncière du littoral	Faire du Parc une zone exemplaire en matière de gestion solidaire du trait de côte
Accompagner un développement durable du trafic maritime, respectueux de la mégafaune marine	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies		limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
	Prendre en compte les effets cumulés		Coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans différentes filières de réemploi